

**Assemblée Générale 26 juin 2025**

**Note de synthèse**

## **1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLÔTURÉS AU 31.12.24 – PRÉSENTATION DES RAPPORTS (L1523-13§3/ L1523-17§2 ET L6421-1)**

1.1 Conformément au code de la démocratie locale, le Conseil d'Administration doit établir un rapport spécial de gestion à l'Assemblée Générale destiné à fournir des commentaires et éclaircissements sur les comptes annuels de la société pour les tiers. Il reprend notamment la synthèse des principaux faits marquants de l'année écoulée et le rapport établi par le Comité de rémunération.

1.2. Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose, en son article L6421-1, d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport, contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

- Les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
- Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
- La liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
- Pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats
- La liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Ce rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement (*annexe 1 du rapport de gestion*).

1.3 Conformément à l'article L1523-17 §2 al3 du CDLD, le Comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et émet des recommandations au Conseil d'Administration (*annexe 2 du rapport de gestion*).

**Propositions de décisions :**

1. Il est demandé aux associés d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 (annexe A);
2. Il est demandé aux associés d'approuver le rapport de gestion 2024 comprenant les rapports établis par le Comité de rémunération et approuvés par le Conseil d'Administration du 20 mai 2025 (articles : L6421-1, L1523-13 §3 et L1523-17§2 du CDLD) (annexe B).

**2. AFFECTATION DES RÉSULTATS AUX RÉSERVES**

**Proposition de décision :**

Il est demandé aux associés d'approuver l'affectation des résultats telle que proposée en annexe (il est renvoyé à l'annexe A dont question au point 1.1., la documentation étant commune).

**3. DÉCHARGE DES ADMINISTRATEURS**

**Proposition de décision :**

Il est demandé aux associés de donner décharge aux administrateurs suite à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31.12.24.

**4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE-RÉVISEUR**

**Proposition de décision :**

Il est demandé aux associés de donner décharge au commissaire-réviseur après présentation des comptes annuels 2024.

**5. Marché réviseurs 2025-2027 – proposition d'attribution**

Considérant la décision du Bureau Exécutif d'approuver les conditions, le montant estimé et la procédure de passation ainsi que la décision du Conseil d'Administration d'approuver l'attribution de ce marché, il est proposé à l'assemblée générale de marquer son accord sur la désignation du soumissionnaire sélectionné.

**Proposition de décision :**

Il est demandé aux associés de marquer son accord sur ce point.

## 6. Désignations des membres du Conseil d'Administration

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024, il y a lieu d'acter la fin de mandat des membres du Conseil d'Administration, ci-dessous et de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration.

- Monsieur Daniel Vanderlick, Président ;
- Mademoiselle Lucie DEMARET, Vice-Présidente;
- Madame Françoise DASPREMONT, administratrice;
- Monsieur Jean-Philippe PREUMONT, administrateur ;
- Monsieur Philippe D'HOLLANDER, administrateur ;
- Madame Florence DEMACQ, administratrice ;
- Madame Nadia MOUTTAKI, administratrice ;
- Madame Laurence PLASMAN, administrateur ;
- Monsieur Daniel MASSART, administrateur ;
- Madame Laure BARBET, administratrice ;
- Monsieur Jean-Louis TUTTOLOMONDO, administrateur ;
- Monsieur Willy DECUIR, administrateur ;
- Monsieur Laurent BONNET, administrateur ;
- Monsieur Nicolas TZANETATOS, administrateur ;
- Monsieur Michele SICILIANO, administrateur ;
- Monsieur Nicolas GLOGOWSKI, administrateur ;
- Monsieur Jean-Michel HOUGARDY, administrateur ;
- Monsieur Denis DANVOYE, administrateur ;
- Monsieur karalabos RAPTIS, administrateur ;
- Madame Marie-José PEROT, Administratrice ;

Considérant qu'en date du 3 décembre 2024, au vu des courriers reçus, le Conseil d'Administration se compose comme suit :

- Monsieur Karalabos RAPTIS, en qualité de Président du Conseil d'administration et du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Tanguy DARDENNE – Vice-Président du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Philippe D'HOLLANDER, Administrateur ;
- Madame Nadia MOUTTAKI, Administratrice ;
- Madame Françoise DASPREMONT, Administratrice et membre du Bureau Exécutif ;
- Madame Latifa GAHOUCI, Administratrice ;
- Madame Laure BARBET, Administratrice ;
- Madame Nathalie VANDRAYE, Administratrice ;
- Monsieur Jean-Louis TUTTOLOMONDO, Administrateur et membre du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Nicolas KINDERMANS, Administrateur ;
- Monsieur Nicolas TZANETATOS, Administrateur ;
- Madame Marie-Hélène KNOOPS, Administratrice ;
- Monsieur Jean-Michel HOUGARDY, Administrateur ;
- Madame Marie-José PEROT, Administratrice ;
- Madame Laurence PLASMAN, Administratrice ;
- Monsieur Michele SICILIANO, Administrateur ;
- Monsieur Denis DANVOYE, Administrateur ;
- Monsieur Bernard DELAISSE, Administrateur ;

- Monsieur Nicolas GLOGOWSKI, Administrateur ;
- Monsieur Firmin NDONGO ALO'O, Administrateur et membre du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Eric HUFKENS, Membre observateur.

A la suite de la démission de Mr K. Raptis en qualité de Président en date du 17 janvier 2025, Mr Ph. D'Hollander a été désigné à son remplacement en date du 10 mars 2025.

Considérant qu'à cette même date, Mr A. Beklevic a été désigné en qualité d'administrateur.

Au 26.06.25 le Conseil d'Administration se compose comme suit :

- Monsieur Philippe D'HOLLANDER, en qualité de Président du Conseil d'administration et du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Tanguy DARDENNE – Vice-Président du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Alpaslan BEKELVIC, Administrateur ;
- Madame Nadia MOUTTAKI, Administratrice ;
- Madame Françoise DASPREMONT, Administratrice et membre du Bureau Exécutif ;
- Madame Latifa GAHOUCI, Administratrice ;
- Madame Laure BARBET, Administratrice ;
- Madame Nathalie VANDRAYE, Administratrice ;
- Monsieur Jean-Louis TUTTOLOMONDO, Administrateur et membre du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Nicolas KINDERMANS, Administrateur ;
- Monsieur Nicolas TZANETATOS, Administrateur ;
- Madame Marie-Hélène KNOOPS, Administratrice ;
- Monsieur Jean-Michel HOUGARDY, Administrateur ;
- Madame Marie-José PEROT, Administratrice ;
- Madame Laurence PLASMAN, Administratrice ;
- Monsieur Michele SICILIANO, Administrateur ;
- Monsieur Denis DANVOYE, Administrateur ;
- Monsieur Bernard DELAISSE, Administrateur ;
- Monsieur Nicolas GLOGOWSKI, Administrateur ;
- Monsieur Firmin NDONGO ALO'O, Administrateur et membre du Bureau Exécutif ;
- Monsieur Eric HUFKENS, Membre observateur.

L'application de la clé d'hondt, donne la répartition suivante pour les 20 administrateurs qui composeront le futur Conseil d'Administration :

4 sièges sont dédiés au CPAS de Charleroi : 3 PS, 1 MR.

Au total, 10 sièges PS dont 3 CPAS, 6 sièges MR dont 1 CPAS, 3 sièges Engagés, 1 siège ULB, 1 siège PTB en qualité d'observateur, 1 siège ECOLO en qualité d'observateur.

Le Parti Socialiste propose les candidatures suivantes :

Mme Latifa Gahouchi

Mr Philippe Van Cauwenberghe (siège CPAS)

Mr Bernard Delaisse (siège CPAS)

Mme Nathalie Van Draye

Mr Michel Mathy

Mme Laurence Denys  
Mme Sophie Mengoni  
Mme Laurence Plasman  
Mr Serge Beghin  
Mme Laure Barbet (siège CPAS)

Le Mouvement Réformateur propose les candidatures suivantes :

Mr Tanguy Dardenne  
Mme Luigina Ogiers-Boi  
Mme Marie Hélène Knoops  
Mme Caroline Taquin  
Mme Florence Cauchie  
Mr Jean-Louis Tuttolomondo (Siège CPAS)

Le Parti des Engagés propose les candidatures suivantes :

Mr Firmin Ndongo Alo'o  
Mme Manon Choël  
Mr Alexandre Sacré

Le PTB propose la candidature suivante en qualité d'observateur :

Mr Eric HUFKENS

Le parti ECOLO propose la candidature suivante en qualité d'observateur :

Le parti ne souhaite pas désigner un représentant à ce poste.

L'ULB propose la candidature suivante :

Mr Jean-Michel Hougardy.

**Proposition de décision :**

Il est demandé aux associés d'approuver la nomination des représentants nommés ci-dessus en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'Intercommunale.

## **7. Prise d'action de type B – CPAS de Pont-à-Celles**

En date du 17 janvier, Monsieur Xavier PERIN, directeur général du CPAS de Pont-à-Celles sollicite des renseignements concernant la procédure pour obtenir une action de type B HUmani.

Cette demande est formulée dans le cadre d'un souhait de conclure un contrat "in house" dans le futur; le CPAS devant faire appel à la cuisine d'HUmani dans un avenir prochain.

### **Proposition de décision :**

Il est demandé aux associés d'approuver la demande de prise d'action de type B par le CPAS de Pont-à-Celles.

## **8. Approbation séance tenante du procès-verbal**